Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260601-2026069-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 01/06/2026

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 23 Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 1 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026069
Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2026 de la Commune

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2026 arrêtés lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 695 502.88 €	2 695 502.88 €
Section d'investissement	3 486 079.49 €	3 486 079.49 €
TOTAL	6 181 582.37 €	6 181 582.37 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2026,
Vu le projet des budgets primitifs 2026,

Après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026018 du 2 mars 2026

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 11/06/2026